



الشركة الجهوية اطلس للتنمية السياحية بني ملال خنيفرة  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ  
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU TOURISME BMK



MOUKAWALA SIYAHIA  
مقاولة سياحية

# Règlement de l'appel à projets

Edition Aout 2024



## SOMMAIRE

<b>1. Contexte et objectifs</b> .....	3
<b>2. Offre de service du programme</b> .....	3
<b>3. Eligibilité</b> .....	4
<b>3.1. Taille de l'entreprise</b> .....	4
<b>3.2. Volet création d'entreprises</b> .....	4
<b>3.3. Volet TPMET existantes (Programme de transformation)</b> .....	4
<b>3.4. Activités touristiques faisant l'objet de l'Appel à Projets</b> .....	5
<b>4. Organisation de l'appel à projets</b> .....	8
<b>4.1. Calendrier prévisionnel</b> .....	8
<b>4.2. Dispositif d'accompagnement</b> .....	8
<b>4.3 Dispositif de financement</b> .....	8
<b>5. Modalités de sélection</b> .....	9
<b>5.1 Evaluation des dossiers de candidatures</b> .....	9
<b>5.2 Notation</b> .....	9
<b>5.3 Modalités de suivi et de diffusion des résultats</b> .....	10
<b>6. Modalités de soumission des projets</b> .....	10
<b>6.1 Délai</b> .....	10
<b>6.2 Documents requis pour la création d'entreprise</b> .....	10
<b>6.3 Documents requis pour le programme de transformation</b> .....	11
<b>7. Modalités administratives et juridiques</b> .....	12
<b>7.1 Modalités de contrôle</b> .....	12
<b>7.2 Confidentialité et protection des données à caractère personnel</b> .....	12
<b>7.3 Respect de la réglementation liés aux aspects environnementaux</b> .....	12
<b>7.4 Respect de la réglementation et du code du travail au Maroc</b> .....	13

## 1. Contexte et objectifs

Conformément aux Hautes Orientations Royales de faire de la TPME un levier de développement économique, un programme de soutien à la TPME touristique baptisé « Moukawala Siyahia » a été mis en place dans le cadre d'un partenariat entre les Départements du Tourisme et des Finances et la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT).

Ce programme « Moukawala Siyahia » a pour objectif de densifier l'offre touristique d'animation et d'améliorer la consommation touristique et l'attractivité des destinations touristiques du Royaume.

Ainsi et en adéquation avec les orientations de la régionalisation avancée, la SMIT et la Région se sont associées et ont implémenté ce programme au niveau de la Région Béni Mellal Khénifra (BMK) en mobilisant, à parts égales, les fonds nécessaires de 100 MDH et en confiant son déploiement à une Société de Développement Régional dédiée en l'occurrence « la SDR ATLAS TOURISTIQUE ».

De ce fait, et dans un objectif de sélectionner un minimum de 100 projets touristiques à très forte valeur ajoutée pour la destination BMK, la SDR ATLAS TOURISTIQUE lance un appel à projets (AAP) à travers lequel l'accent sera mis sur l'animation touristique et les activités de loisirs en mesure de tirer vers le haut l'expérience touristique au niveau de cette destination et ce, en adéquation avec les filières touristiques retenues dans le cadre de la nouvelle Feuille de Route de Tourisme.

## 2. Offre de service du programme

A travers ce programme Moukawala Siyahia, la SDR ATLAS TOURISTIQUE assure aux entreprises sélectionnées définitivement à l'issue de cet Appel à Projet :

- L'appui technique et expertise à travers la prise en charge du coût des études, du conseil, de l'assistance technique, de la formation et pouvant atteindre jusqu'à 90% du coût de l'accompagnement, à condition que ce montant ne dépasse pas 20% du montant total de l'investissement.
- Le soutien à l'investissement pour améliorer la rentabilité à travers des primes d'investissement pouvant couvrir une partie du montant d'investissement, à savoir :
  - 10% pour les produits d'hébergement
  - 30% pour les produits/projets de loisirs et d'animation
  - 50% pour les projets portant sur l'innovation et la créativité
- Le réseautage, l'accès aux financements bancaires, aux compétences et aux marchés.

Le tableau ci-après récapitule les pourcentages et plafonds des subventions par filières et par type/taille d'entreprises :

Taille	Subvention de 10% aux projets d'hébergement	Subvention de 30% aux projets d'animation et de loisirs	Subvention de 50% aux projets innovants et créatifs
TPE	100 000 DH	300 000 DH	500 000 DH
PE	400 000 DH	1 000 000 DH	2 000 000 DH
ME	1 200 000 DH	4 000 000 DH	6 000 000 DH

Le document en annexe répertorie les différentes possibilités de financement offertes par d'autres organismes d'appui à l'entrepreneuriat régional (liste non exhaustive).

Cette offre de service s'adresse aux entreprises touristiques existantes et nouvelles à créer répondant aux critères d'éligibilité ci-après.

S'agissant des entreprises existantes, le programme de transformation consiste en l'amélioration du plan d'affaire de l'entreprise à travers l'injection et l'intégration de nouvelles activités et nouveaux concepts en adéquation avec les nouveaux besoins et attentes de la clientèle en termes de services, d'animation, du digital, de TIC etc.

Dans cette perspective, la SDR ATLAS TOURISTIQUE met à votre disposition des experts reconnus pour vous accompagner depuis le diagnostic jusqu'à l'opérationnalisation du programme de la transformation.

A l'issue de l'accompagnement technique et financier de ce programme, les entreprises bénéficiaires se caractériseront, au niveau de chaque écosystème, par ce qui suit :

- Parcours : 30% en transformation et 70% en nouvelle création
- Catégorisation : 50% en TPE, 40% en PE et 10% en ME
- Appartenance territoriale : 80% en rural et 20 en urbain
- Approche genre : 70% en jeunes <35ans dont 50% jeunes femmes

### 3. Eligibilité

#### 3.1. Taille de l'entreprise

Le programme d'appui s'adresse aux entreprises touristiques existantes (parcours transformation) et aux futures entreprises (volet création) selon la catégorisation suivante :

Parcours	Très petite entreprise (TPE)	Petite entreprise (PE)	Moyenne entreprise (ME)
Transformation	Chiffre d'Affaires inférieur à 3 millions de dirhams	Chiffre d'Affaires entre 3 et moins de 10 millions de dirhams	Chiffre d'Affaires entre 10 et 30 millions de dirhams
Création	Investissement inférieur à 3 millions de dirhams	Investissement entre 3 et moins de 10 millions de dirhams	Investissement entre 10 et 30 millions de dirhams

#### 3.2. Volet création d'entreprises

Volet ouvert aux personnes physiques et morales qui souhaitent réaliser de nouveaux investissements en créant des TPME selon les conditions d'éligibilité suivantes :

- Pour le projet, il doit être :
  - Être implanté dans la région Béni Mellal Khénifra, dans l'un des écosystèmes prédéfinis ci-après en 3.4 ;
  - Être issu de l'une ou des filière(s) suivante(s) : l'hébergement, la restauration, l'animation et les loisirs, le sport et le bien-être<sup>1</sup>.
- Pour le porteur de projet, il doit :
  - Disposer, pour personne physique, de préférence, d'une expérience professionnelle ou à défaut, d'une vocation pour le domaine du tourisme ou encore une certification d'expertise professionnelle (cas de certaines filières particulières comme les activités de l'escalade, de la spéléologie, de la plongée sous-marine, etc.).
  - Être, pour personne morale, une société en cours de création ou une société créée ayant moins d'une année d'exploitation.

#### 3.3. Volet TPMET existantes (Programme de transformation)

Ouvert aux entreprises touristiques existantes qui souhaitent améliorer leur compétitivité et répondant aux conditions d'éligibilité suivantes :

- Entreprise TPE-PE-ME de l'une des tailles citées précédemment<sup>2</sup>
- Implantée sur le territoire géographique de la Région Béni Mellal Khénifra dans l'un des écosystèmes prédéfinis ci-dessous en 3.4
- Justifiant d'une exploitation permanente ou discontinuée depuis au moins d'une année
- Issue des filières suivantes : l'hébergement, la restauration, les agences de voyages, le transport touristique, le guidage, l'animation et les loisirs, le sport et le bien-être
- Autorisée et/ou classée et en situation légale
- N'ayant pas fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

<sup>1</sup> Les filières demandant un agrément spécifique à savoir : guide officiel, transport touristique et agences de voyages ne sont pas concernées par le programme de nouvelles créations étant donné que l'exercice de leurs fonctions dépend de l'octroi d'un agrément du Département du tourisme et des autorités compétentes.

<sup>2</sup> Voir tableau de la section 3.1 : Éligibilité / taille de l'entreprise

### 3.4. Activités touristiques faisant l'objet de l'Appel à Projets

Les activités touristiques concernées par la subvention et/ou accompagnement ainsi que les écosystèmes prioritaires sont les suivants :

Filière touristique	Activité touristique	Consistance	Ecosystème hôte		
			Haute Montagne Azilal	Moyenne montagne-lacs Khénifra	Plaine (BM, FKB, KHRBG)
Immersion et émotion	Parcs d'aventures	Espace de loisirs sportifs, souvent situé en zone boisée, équipé d'installations permettant des activités sportives diverses d'aventure. Le parc est composé de différents parcours pour grands et petits, portiques et agrès avec des dispositifs de sécurité, des blocs sanitaires, des espaces d'accueil et des espaces de restauration sous de petits kiosques snacking rapide	⊙	⊙	
	Parcs de loisirs :	Parc intégrés avec des aires de jeux extérieures, espaces de location de matériel, espace paintball, parc à trampolines, club enfants, gonflables, ateliers créatifs et ludiques, tir à l'arc, ...	⊙	⊙	⊙
	Ferme pédagogique	Exploitation agricole aménagée pour accueillir des personnes en groupe ou individuellement, afin de leur faire découvrir le monde agricole. Elle doit disposer d'une activité effective de productions animales ou végétales. Le projet offre des services de restauration à base de produits de la ferme, la vente de produits de terroir produits in-site et visite de l'exploitation et animation à la ferme			⊙
Tourisme d'aventure	Montgolfière	Base de décollage des montgolfières avec des espaces dédiés pour l'administration (yc infirmerie), les installations pour le stockage des équipements (montgolfières et véhicules de poursuites) et ateliers de maintenance		⊙	⊙
	Equestre	Club équestre proposant la pratique de l'équitation ainsi que d'autres activités : randonnées équestre, location de chevaux, loisirs enfant, animation autour du cheval (interprétation de l'activité)		⊙	⊙
	Tyrolienne	Espace de loisirs sportifs équipé d'installations permettant au pratiquant de cheminer en hauteur, de façon plus ou moins acrobatique, sur des ateliers fixés entre deux arbres ou autres supports naturels ou artificiels	⊙	⊙	
	Zippy-Bike	Vélo sur une Tyrolienne, installée entre les deux points culminant du site, en sécurité car le pratiquant est rattaché au câble par un Harnais	⊙	⊙	
	Escalade/via-	Club proposant la pratique des disciplines de montagne : l'alpinisme, le ski de	⊙		

	ferrata	randonnée, le ski hors-piste, via-ferrata pour amateurs et professionnels tout en offrant d'autres services touristiques tel que la restauration			
	Parapente	Club proposant une panoplie d'activités aéronautiques axés sur l'aspect sports et loisirs et permettant la location de matériel et équipement tout en offrant d'autres services touristiques tel que la restauration	⊙	⊙	
	Parachutisme	Club autour d'une base construite au niveau d'un site s'apprêtant à des activités nécessitant du vent et une altitude, proposant une panoplie d'activités aéronautiques axés sur l'aspect sports et loisirs. L'espace offre des services touristiques dont la restauration et location de matériel			⊙
	Chasse touristique	Club proposant des activités de chasse sur les zones où il dispose du droit de chasse (amodiations) et favorisant le développement du gibier, sa protection tout en permettant de resserrer les liens d'amitié unissant les chasseurs et intégrer les touristes chasseurs occasionnels dans un environnement de partage d'expérience dans le domaine	⊙	⊙	⊙
	Vélo	Mini-parc Bike Park avec un ensemble d'aménagements dédiés aux nouvelles pratiques «freestyle» du vélo sur lesquels les amateurs et les expérimentés peuvent effectuer des sauts et des figures, ou tout simplement se faire plaisir au guidon de leur vélo	⊙	⊙	⊙
		Club autour de la randonnée à vélo tout terrain sur des circuits vélo-routes avec activités d'interprétation des sites	⊙	⊙	⊙
	Sports aquatiques	Canoë-kayak : base construite en bord d'une étendue d'eau propice au canoë kayak, proposant une panoplie d'activités nautiques axées autour de ce sport et offrant des services touristiques dont la restauration	⊙	⊙	
	Pêche touristique	Espace d'initiation et de formation des visiteurs aux techniques et la pêche et fournissant des équipements et des formations pour initier et aider les visiteurs à pratiquer cette activité ludique. L'espace offre des services touristiques : animation, restauration (à base de poisson pêché) et éventuellement de l'hébergement alternatif thématisé pêche	⊙	⊙	
	Observation	Belvédères offrant des points de vue spectaculaires aux amateurs d'aventure et touristes à la recherche des paysages naturels époustouflants avec vues panoramiques sur des montagnes, des vallées, des forêts, des rivières et offrant des occasions de photographie inoubliables	⊙	⊙	
<b>Gastronomie</b>	Restauration	Restaurants authentiques avec animation/spectacles, aménagés sur des espaces offrant des expériences inédites : vues panoramiques (roof top, miradors, ...), vues sur sites uniques	⊙	⊙	⊙

		Food-trucks franchisés sur les zones touristiques plus fréquentées et qui constituent un lieu de repos et de détente agréable, indispensable pour le visiteur. Ces équipements créatifs doivent être de vrais projets d'aménagement des sites touristiques et de véritables atouts pour une bonne intégration architecturale et paysagère			⊙
		Marketplace gastronomique mettant en valeur en ligne le patrimoine culinaire de la région	⊙	⊙	⊙
<b>Voyage dans le temps</b>	Gaming	Gamification des sites touristiques permettant une exploration immersive et interactive des sites touristiques et d'une manière divertissante et éducative avec de la réalité augmentée	⊙	⊙	
	Escape room	Espaces d'animation offrant une expérience immersive et ludique d'activité de loisir qui consiste à s'échapper d'une pièce thématique en résolvant une série d'énigmes dans un temps limité	⊙	⊙	⊙
<b>Services Touristiques</b>	Digital	Plateformes digitales de réservation mettant en valeur les produits touristiques de la destination et permettant leur achat aux clients	⊙	⊙	⊙
		Digitalisation des services hôteliers et de visites	⊙	⊙	⊙
	Événementiel	Organisation du triathlon et compétitions sportives toute l'année	⊙	⊙	
		Organisation des festivals thématiques de musique	⊙	⊙	⊙
<b>Evasion – circuits touristiques</b>	Mobility	Réseau d'activités et services autour du transport et mobilité écologiques mettant en réseau l'ensemble des sites touristiques tout en créant une expérience touristique : Vélo électrique, vélib, trottinette électrique, segways, quad électrique, ...	⊙	⊙	⊙
<b>Hébergement</b>	Hébergement alternatif	Structures d'hébergement insolites hors du commun permettant aux touristes de vivre des expériences inoubliables tout en prenant en compte toutes les mesures liées à la durabilité et en intégrant des étagères solidaires exposant les produits de terroir et d'artisanat local portés par des associations et coopératives féminines : glampings, troglodytes, hébergements perchés	⊙	⊙	⊙

Les projets issus des filières d'animation et loisirs ainsi que ceux ayant un caractère innovant seront privilégiés dans le processus de sélection étant donné que l'objectif principal du programme est d'enrichir l'offre d'animation de la destination de Béni Mellal Khénifra.

## 4. Organisation de l'appel à projets

### 4.1. Calendrier prévisionnel

<b>Etape 1</b>	<b>Lancement de l'appel à Projet</b>	Le 01/08/2024
<b>Etape 2</b>	<b>Candidatures à l'appel à projets</b>	A partir du 01/09/24
<b>Etape 3</b>	<b>Sélection des projets :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Analyse des dossiers de candidatures et présélection ;</li><li>● Entretien individuel &amp; diagnostic approfondi ;</li><li>● Pré-sélection par la Commission Locale de Sélection des porteurs de projets et entreprises</li><li>● approbation définitive des projets après approbation du Comité</li></ul>	Octobre 2024 – mars 2025
<b>Etape 4</b>	<b>Accompagnement</b> ( assistance technique, incubation, formation...)	Janvier - Avril 2025
<b>Etape 5</b>	<b>Débloccage des subventions / prime d'investissement</b>	Après la période d'accompagnement

### 4.2. Dispositif d'accompagnement

Suite à la sélection des bénéficiaires pour les nouvelles créations ou pour la transformation, une convention sera signée entre SDR ATLAS TOURISTIQUE et le bénéficiaire. Par la suite, SDR ATLAS TOURISTIQUE va assurer un accompagnement<sup>3</sup> qui se compose principalement des points suivants :

- Un diagnostic approfondi adapté ;
- Une assistance technique des projets ;
- Des formations en présentiel et en E-learning notamment sur des thématiques liées:
  - aux aspects de gestion de l'entreprise (le business plan, la gestion des ressources humaines, le juridique, la fiscalité, la législation touristique, etc.) ;
  - aux différentes filières touristiques (par exemple : techniques d'accueil, développement des produits touristiques innovants, nouvelles tendances dans les produits et services touristiques, promotion et commercialisation, digitalisation, gestion des coûts, hygiène et sécurité alimentaire, etc.).
- Un programme d'incubation consistant en un accompagnement personnalisé pour les nouvelles créations si nécessaire.

### 4.3 Dispositif de financement

Les projets retenus qui ont demandé un financement vont bénéficier d'une subvention ou d'une prime d'investissement selon les modalités qui seront définies dans l'accord de subvention entre SDR ATLAS TOURISTIQUE et le bénéficiaire.

Ledit accord définira les engagements et les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre des projets (modalités de l'octroi du financement, modalités de décaissements et de gestion de la subvention, exigences en termes de délais de réalisation, de suivi et de reporting...).

La hauteur du financement (de 10% à 50% du montant de l'investissement) sera déterminée selon 3 critères :

- Le type d'entreprise TPE-PME de l'une des tailles citées précédemment.
- Le type du projet :
  - Hébergement
  - Animation et loisirs<sup>4</sup> ,

<sup>3</sup> L'ensemble de cette phase est prise en charge à hauteur de 90% sans que le montant global ne dépasse 20% du montant total de l'investissement.

<sup>4</sup> Toute activité économique à caractère touristique destinée aux touristes internationaux et nationaux, située dans un des écosystèmes touristiques.



- Toutes les filières touristiques qui proposent des projets innovants et créatifs;

Le caractère d'innovation sera apprécié sur la base des critères suivants :

- Géographique (projet sans précédent dans la région BMK) ;
- Développant une solution à une problématique au niveau de BMK
- Innovant au niveau technique et/ou technologique ;
- Valorisant des pratiques écologiques et durables
- Intégrant une démarche qualité (ex : label) ;
- Projet réalisable et viable.

L'appréciation définitive du caractère d'innovation relève de la compétence de la commission locale de sélection des projets (CLS).

## 5. Modalités de sélection

### 5.1 Evaluation des dossiers de candidatures

- **La première étape:** est l'analyse des dossiers sur la base du dossier de candidature et des documents justificatifs présentés par chaque candidat.
- **La deuxième étape:** concernera les candidats retenus suite à l'analyse des dossiers qui bénéficieront d'un diagnostic approfondi de leur candidature, à travers des entretiens individuels sur site et en présence d'experts spécialisés selon la filière concernée.
- **La troisième étape:** les projets sélectionnés à l'issue de la deuxième étape seront soumis à l'appréciation de la Commission Locale de Sélection pour la décision finale.

La CLS est l'organe en charge d'assurer cette troisième phase d'évaluation. Sa mission consiste en :

- L'instruction et la validation des demandes des entreprises/porteurs de projets, pour bénéficier du programme d'appui de SDR ATLAS TOURISTIQUE.
- La validation de la liste des projets présélectionnés pour bénéficier du programme d'appui.

La CLS soumettra la liste des projets présélectionnés pour approbation définitive par le Comité d'Investissement.

### 5.2 Notation

Tous les dossiers de candidature seront soumis à une évaluation sur la base de critères objectifs afin d'attribuer une note à chaque projet sur 100. Seuls les projets ayant une note supérieure ou égale à 60 sur l'ensemble des étapes d'évaluation pourront être retenus.

Les candidats non retenus pourront postuler lors des prochaines éditions qui seront annoncées ultérieurement.

A titre indicatif, les critères d'évaluation des projets sont déclinés dans le tableau suivant :

Critères principaux	Notation
<b>Enjeux d'avenir - ressenti sur le projet</b> (Mission et objectifs, Justification du projet et cohérence avec l'objectif du programme, Projet agrégateur, Modèle duplicable)	5
<b>Présentation du projet</b> (Idée et avancement du projet/Présentation générale du projet / de l'entreprise, Projet qui n'a jamais bénéficié d'accompagnement ou de subvention publiques, Gestion des risques)	10
<b>Catégorie de projet</b> (Filières prioritaires : animation et loisirs...)	20
<b>Lieu d'implantation</b> (Projet/Entreprise situé(e) dans l'un des écosystèmes prioritaires)	15
<b>Créativité et innovation</b>	10

(Projet innovant, Projet répondant aux tendances actuelles du tourisme)	
<b>Présentation du porteur de projet</b> (Genre, Âge, Qualification, Niveau d'expérience en business/management, Niveau d'expérience en tourisme, Motivation, dynamisme et ténacité du candidat)	10
<b>Modèle économique</b> (Etude de marché / Demande prévisionnelle, Positionnement par rapport à la concurrence, Viabilité)	7
<b>Financement</b> (Garanties financières / Apport personnel - minimum 20% d'investissement -, Montant global d'investissement, Rentabilité du projet, Plan de financement)	8
<b>Valorisation du patrimoine régional</b> (Apport du projet en termes de rayonnement pour la région, Apport du projet en termes de dynamique régionale, Mise en valeur du patrimoine de Béni Mellal Khénifra)	5
<b>Pertinence sociale &amp; environnementale</b> (Insertion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables, nombre d'emplois à créer, implication des communautés locales, création de valeur ajoutée au niveau local, impact tangible positif pour l'environnement ou minimisation de l'impact négatif)	10
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>

### 5.3 Modalités de suivi et de diffusion des résultats

A l'issue du processus de sélection des candidatures, les candidats ne répondant pas aux critères d'éligibilité seront écartés. Ces mêmes candidats pourront déposer leur candidature de nouveau et ce, autant de fois qu'ils le souhaitent lors des prochains appels à projet.

D'autre part, les candidats ayant remis un dossier incomplet recevront une notification de la part de SDR ATLAS TOURISTIQUE et devront soumettre les pièces manquantes dans un délai de quinze jours calendaires faute de quoi, ils seront écartés également.

Suite à la sélection des candidatures, les candidats retenus seront notifiés par email.

Concernant le financement, le nombre de candidatures retenues tiendra compte de l'enveloppe globale allouée au programme.

## 6. Modalités de soumission des projets

### 6.1 Délai

L'appel à projets a lieu à partir du 01 aout 2024 jusqu'au délai de clôture fixé par la SDR.

Le dossier de candidature complet doit être déposé à partir du 01/09 2024.

Le dossier doit être déposé **uniquement** par voie électronique sur la plateforme <https://smit.gov.ma/moukawalasiyahia/sdr-atlas-bmk> ;

### 6.2 Documents requis pour la création d'entreprise

Tout acte de candidature doit être déposé via le formulaire de candidature en ligne, sur la plateforme dédiée: <https://smit.gov.ma/moukawalasiyahia/sdr-atlas-bmk>

## Check-list des pièces à fournir pour la création d'entreprise

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES PERSONNES MORALES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé par une personne habilitée et cacheté ou légalisé</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une copie de la CIN du gérant de la société</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La délégation de signature au profit de la personne habilitée à engager la structure, le cas échéant</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le modèle 7 du registre du commerce datant de moins d'un mois pour les sociétés ayant moins d'une année d'exploitation.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de financement en fond propre d'au moins 20% du montant de l'investissement (attestation bancaire, déclaration sur l'honneur légalisée...)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de propriété ou de location du lieu d'exploitation/domiciliation (titre foncier, contrat de bail...)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un état de tous litiges en cours, intentés contre l'entreprise (le cas échéant)</li></ul>

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES PARTICULIERS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé et légalisé</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une copie conforme de la CIN du candidat</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le CV actualisé du candidat mentionnant ses expériences professionnelles</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de financement en fond propre d'au moins 20% du montant de l'investissement (attestation bancaire, déclaration sur l'honneur légalisée...)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de propriété ou de location du lieu d'exploitation / domiciliation (titre foncier, titre de propriété, contrat de bail, pré-contrat de location...)</li></ul>

PIÈCES OPTIONNELLES POUR TOUS LES CANDIDATS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le plan d'affaire (business plan)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des lettres de recommandation</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Tout document jugé utile à la présentation du projet</li></ul>

### 6.3 Documents requis pour le programme de transformation

Tout acte de candidature doit être déposé via le formulaire de candidature en ligne, sur la plateforme dédiée: <https://smit.gov.ma/moukawalasiyahia/sdr-atlas-bmk>

PIÈCES OBLIGATOIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le présent dossier de candidature dûment complété, daté, signé par une personne habilitée et cacheté ou légalisé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La délégation de signature au profit de la personne habilitée à engager la structure (le cas échéant)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le modèle 7 du registre du commerce datant de moins d'un mois</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bilans des deux derniers exercices dûment certifiés par la Direction Générale des Impôts. Pour les sociétés ayant moins de deux ans d'activité, un seul est requis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un état de tous litiges en cours, intentés contre l'entreprise (le cas échéant)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dernière déclaration de la CNSS</li> </ul>

PIÈCES OPTIONNELLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout document jugé utile à la présentation du projet</li> </ul>

## 7. Modalités administratives et juridiques

### 7.1 Modalités de contrôle

Des contrôles seront effectués par SDR ATLAS TOURISTIQUE à posteriori de la période d'accompagnement et, en cas de financement, suite au versement de la subvention ou prime d'investissement. Des justificatifs pourront être demandés aux bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent règlement d'appel à projets. Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, SDR ATLAS TOURISTIQUE se réserve le droit d'engager :

- Toute procédure nécessaire afin de récupérer la subvention précédemment attribuée ;
- Des poursuites pénales à l'encontre du bénéficiaire.

### 7.2 Confidentialité et protection des données à caractère personnel

Conformément à notre charte éthique, il est de notre devoir ainsi que de la part de l'ensemble de nos parties prenantes, de respecter la confidentialité ainsi que la vie privée des tiers à toutes les étapes de la relation entre SDR ATLAS TOURISTIQUE et ses bénéficiaires.

Les informations, savoir-faire et idées des bénéficiaires qui sont transmises à SDR ATLAS TOURISTIQUE ont une valeur très élevée. Pour cette raison, nous encadrons de manière rigoureuse la circulation d'information et la confidentialité.

Cette dernière est un principe inviolable respecté par tous nos collaborateurs. Il nous incombe, par conséquent, de respecter les réglementations en matière de traitement de toutes les données à caractère personnel en interne et en externe.

En communiquant leurs données personnelles dans le cadre du présent appel à projets pour l'accompagnement et l'appui technique et financier des TPMET, les candidats acceptent d'être contactés exclusivement dans ce cadre par SDR ATLAS TOURISTIQUE et ses partenaires (invitations à remettre des pièces complémentaires, information sur l'état d'avancement de la procédure, information sur les candidats retenus, invitation à participer à des événements en qualité de bénéficiaire...).

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune autre utilisation ultérieure. Les candidats sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, et de suppression auprès de SDR ATLAS TOURISTIQUE. Par courrier : SDR ATLAS TOURISTIQUE, Centre d'Accueil et de Conférences de Béni Mellal MAROC ou par email : [sdr.atlastourismebmk@gmail.com](mailto:sdr.atlastourismebmk@gmail.com)

### 7.3 Respect de la réglementation liés aux aspects environnementaux

Les candidats retenus dans le cadre du programme d'appui de SDR ATLAS TOURISTIQUE devront se conformer, en matière environnementale, aux exigences réglementaires en vigueur au Maroc.

Les clauses spécifiques à la conformité en matière environnementale, seront également transposées dans les conventions conclues avec les porteurs de projets.

#### **7.4 Respect de la réglementation et du code du travail au Maroc**

Les candidats retenus dans le cadre du programme d'appui de la SDR ATLAS TOURISTIQUE s'engagent à opérer dans le respect total des lois relatives au travail en général et au travail des enfants en particulier, notamment :

- L'interdiction d'employer des enfants de moins de 15 ans ;
- Les enfants de 15 à 18 ans ne peuvent pas réaliser un travail mettant en péril leur scolarité ou leur développement social, moral ou physique ;
- Toute sorte de travail forcé et toute forme d'exploitation sont interdites.

## ANNEXE

### Outils de financement complémentaire

Nom produit	Projets cibles	Montant	Taux d'intérêt	Contact
<b>AL MOUSTATMIR ASSYAH</b>	Lignes de crédits	Jusqu'à 90% du coût d'investissement, avec un plafond de 20 Million de dirhams	4,2% avec durée de remboursement de 12 ans avec un différé de paiement de 2 ans.	Crédit Agricole du Maroc Dans le cadre de convention avec la SMIT
<b>AL MOUSTATMIR ATTOURATHI TAJDID IWAA SIYAH</b>	spécifiquement adaptées pour chaque type de produit en fonction de son besoin de financement			
<b>PACK ASSAYAHA AL QAROUIA</b>	Lignes de crédits spécifiquement dédiées aux investisseurs et porteurs de projets, tout actif touristique confondu, en milieu rural et dont	le besoin de financement en dette n'excède pas 1.2 Million de dirhams	1.75%	Crédit Agricole du Maroc Dans le cadre de convention avec la SMIT )
<b>RÉSEAU ENTREPRENDRE</b>	Projet d'investissement de tous les secteurs d'activité	Entre 50 000,00 DH et 225 000,00 DH	0% sans garantie	<a href="https://www.reseau-entreprendre.org/maroc/">https://www.reseau-entreprendre.org/maroc/</a> Tél : 05228-71117
<b>Crédits d'investissement et de fonctionnement « Intelak »</b>	D'investissement ou exploitation des entreprises de tous secteurs d'activité sauf promotion immobilière et pêche hauturière	90% du programme d'investissement Plafond : 1 200 000,00 DH	2% HT Frais de dossier : Gratuit Prime d'assurance préférentielle 0,1% HT	<a href="https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/programme-intelaka">https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/programme-intelaka</a>
<b>INTELAK AL MOUSTATMIR AL QARAWI</b>	Projets éligibles exerçant dans le monde rural	90% du programme d'investissement Plafond : 1 200 000,00 DH	2% HT Frais de dossier : Gratuit Prime d'assurance préférentielle 0,1% HT	Tél : 0537 71 68 68 Fax : 0537 7157 15
<b>START-TPE</b>	Besoin en fond de roulement des entreprises ayant bénéficié d'Intelak d'investissement	20% maximum du montant du crédit d'investissement Plafond : 50 000,00 DH	0% Frais de dossier : Gratuits Aucune garantie n'est exigée	
<b>CMT Banque conventionnelle</b>	Projet d'investissement et d'exploitation de tous les secteurs d'activité	70% à 80% du programme d'investissement selon la banque et le type de projet	Négociable variant entre 4,5% et 7% selon le risque de projet, la durée du CMT, le % de l'apport et les garanties proposées	BANQUE POPULAIRE ATTIJARIWABA BANK CREDIT AGRICOLE BANK OF AFRICA CREDIT DU MAROC CIH BANK SOCIETE GENERALE BMCI BARID BANK ARAB BANK CDG-CAPITAL
<b>CMT Banque participative</b>	Projet d'investissement et d'exploitation de tous les secteurs d'activité	80% du Matériel sous forme de Mourabaha équipement	La marge bénéficiaire est similaire au coût d'intérêt dans la banque conventionnelle	UMNIA BANK ASSAFA BANK AKHDAR BANK BAR AL AMANE BANK AL YOUUSR